

MERCREDI

26

AVRIL 1944

64<sup>e</sup> ANNEE

N° 34

# Journal du Lot

1 fr. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les mercredis & les samedis

Dr. : A. COUZELANT † (1868-1942)

## Les Sports

### STADE CADURCIEN Rugby

Stade Cadurcien (Juniors) bat la Quercynoise par 19 à 9, après une belle partie empreinte du meilleur esprit, mais qui fut ardemment disputée, les Stadistes ayant une revanche à prendre.

De beaux essais furent marqués de part et d'autre, en particulier une sûre contre-attaque de Bisme, parti de ses vingt-deux, qui souleva l'enthousiasme de l'assemblée pendant la durée du sprint où il ne fut pas rejoint.

Judi 27 avril, tous les équipiers premiers et vétérans sont convoqués à l'entraînement au Stade à 18 h. et à la réunion à 20 h. 45 au Tivoli, pour l'organisation du match.

### CARTES SPORTIVES

Les statistiques relatives à la carte sportive qui ont été établies par le Comité National des Sports font apparaître qu'un grand nombre d'Associations ont omis de munir leurs membres de la carte ou se sont bornés à la demander pour ceux de leurs adhérents qui sont titulaires d'une licence fédérale.

Le Commissaire général aux Sports rappelle l'obligation faite à tous les sportifs pratiquants, licenciés ou non licenciés, membres d'une Association sportive, de posséder la carte sportive. Cette carte doit être renouvelée chaque année.

Il a été décidé que : 1° Jusqu'au 31 décembre 1944, aucune subvention ne sera accordée aux Associations qui ne sont pas en règle avec les prescriptions relatives à la carte sportive.

2° A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1945, l'agrément sera retiré aux Associations qui auraient négligé de régulariser la situation de leurs membres avant cette date.

### AUX CYCLISTES

Tous les jeunes désirant faire du cyclisme sont priés de se présenter vendredi 28 avril 1944, à 20 h. 30, à la réunion de la « Pédale Cadurcienne », qui aura lieu au siège social, Café de Bordeaux. Avis aux fervents du vélo !

### District du Lot de Foot-Ball Association

Deux mots pour annoncer au public la Finale de la Coupe Quercy-Rouergue qui aura lieu à Cahors, Stade Lucien-Després, le 30 avril. Ce match vedette de la saison opposera l'U.S. Cransac (Promotion d'honneur finaliste de la Coupe 41-42) contre l'Union Sportive St-Cirq-Autoire (Promotion). La composition des équipes sera donnée ultérieurement.

### Echange de cartes de pommes de terre

Les consommateurs des localités urbaines du département, titulaires de la carte de pommes de terre, ont la faculté d'obtenir en échange de leur feuille de tickets une autorisation de transport de 25 kg. de pommes de terre de la récolte 1943-44 destinées à la consommation familiale. L'exception des pommes de terre de semence. Aucune autorisation ne pourra porter sur une quantité supérieure à 150 kg.

Jusqu'au 30 avril 1944, en échange d'une ou plusieurs cartes de pommes de terre comprenant les tickets 11 à 30, ainsi que les tickets d'inscription pour mai, juin, juillet et août 1944, il sera remis aux consommateurs par les Mairies des centres urbains une autorisation de transport, valable jusqu'au 15 mai 1944, de 25 kg. de pommes de terre pour chaque carte remise (les intéressés pouvant utiliser dans ce but leur propre carte, ainsi que celles de parents ou d'amis).

Ces autorisations ne sont valables que si elles portent le visa du Comité Central de Ravitaillement en pommes de terre du département expéditeur. Elles devront être adressées à ce Chef de Service accompagnées d'une enveloppe timbrée à 4 fr. 50, portant l'adresse de l'expéditeur. Ce visa devra être sollicité avant le 5 mai 1944.

Il ne sera pas délivré d'autorisation au profit des collectivités ou d'entreprises de groupage, mais seulement au nom et à l'adresse de l'un des particuliers titulaires des cartes présentées à l'échange.

Les tickets de 1 à 10 de la carte de pommes de terre, ainsi que les tickets d'inscription pour mars et avril 1944 seront conservés par le consommateur en vue de distributions éventuelles de pommes de terre, au titre de ces deux mois.

Etant donné les courts délais impartis, il appartient aux intéressés de prendre leurs dispositions en conséquence, de façon à prévenir au plus tôt les producteurs auxquels le droit d'expédition est réservé, c'est-à-dire les producteurs imposés avant effectivement livré leurs impositions et les cultivateurs non imposés en pommes de terre.

### Avis

Conformément aux dispositions de la Convention de Travail de la Cour d'Appel d'Agen, les études des notes de Cahors seront fermées tous les lundis matin.

## ROUGEURS DÉMANGEAISONS SULFURINE DU D' LANGLEBERT

Ancien Interne de l'Hôpital St-Louis

Maladies parasitaires de la peau. Bain soufre sans odeur, ou parfumé, action tonique et fortifiante générale, effet stimulant sur la peau. Traitement préventif du rhumatisme. Toutes Pharmacies. Visa N° 1635 - P.9913

— 202 —

Pub. R. T. M.

## LE MARÉCHAL et le Président LAVAL stigmatisent la cruauté des bombardements aériens

Vendredi, le Maréchal de France, Chef de l'Etat, et le Président Laval, Chef du Gouvernement, ont prononcé les allocutions radiodiffusées suivantes :

### ALLOCUTION DU MARECHAL

FRANÇAIS,

Des bombardements d'une violence et d'une cruauté inouïes ont semé l'épouvante dans notre capitale et sa banlieue ouvrière, à Rouen et dans d'autres régions.

Des milliers de morts, de blessés gisent sous les décombres. Cette catastrophe plonge la France entière dans un affreux malheur.

C'est au moment où notre pays est complètement désarmé que ses anciens alliés s'acharnent contre lui.

Ma pensée ne vous quitte pas. Votre douleur est la mienne.

Je m'attacherai à préserver le seul bien que nos épreuves n'ont enlevé jamais : c'est l'âme de la France qui, dans le plus atroce déchirement, continue, en pleurant tant de ruines et tant de morts, à croire en la providence et à espérer en l'avenir.

### ALLOCUTION DU PRESIDENT LAVAL

A cet instant où le deuil accable tant de familles françaises, ma pensée est près d'elles, ma sympathie émue va à ceux qui pleurent, ma reconnaissance à tous ceux qui se dépensent pour soulager leur misère.

Demain, dans un cimetière de la banlieue parisienne, Philippe Henriot s'inclinera en mon nom et au nom du Gouvernement devant nos morts.

La guerre, que le hais, prends le caractère le plus odieux lorsqu'elle est dirigée contre des populations civiles, impuissantes à se défendre.

Le rythme, brusquement accéléré, des dernières attaques aériennes, nous avertit de l'impitoyable intention de ceux qui, sous prétexte de libérer la France, accumulent chez nous les ruines et les deuils.

C'est dans le malheur que se révèle le caractère d'un peuple. Nous aurons encore, le 30 avril, à subir de dures épreuves, comme aux jours les plus sombres de notre Histoire.

Nous les surmonterons si le sens de la patrie et l'instinct de solidarité nous unissent.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

— Ernest LAFON.

## Chronique du Lot

### Réponse à une lettre ouverte

M. Maureille a mis un peu trop de vinaigre dans une sauce qui à mon goût manque un peu d'huile ; mais l'huile est si rare en ce moment que mieux vaut ne pas se montrer trop exigeant !

Toutefois, puisque M. Maureille m'accuse d'un « parti pris », d'autant plus borné qu'à son avis je ne connais pas le premier mot de la question, laquelle il prétend monopoliser, mieux vaut ne pas poursuivre une discussion sans profit qui risque de rester stérile et qui dégènerait en une simple querelle de mots, tout comme cela se passe, hélas ! pour tant de grandiloquentes conceptions régionalistes où, à l'instar des soldats de Faust, on « marque le pas » avec un épouvantable raffût d'orchestre.

M. Maureille prétend assoier la sympathie de sa cause sur l'opinion cadurcienne et sur la complicité des animateurs du Haut-Quercy qui à l'entendre lui ont donné tous apaisements. La lettre si documentée de M. Faure, président du Syndicat d'initiatives de St-Céré, parue ici-même, a pu convaincre les lecteurs que là aussi les rouages manquent un peu d'huile.

M. Maureille me menace des foudres cadurciennes ; mais ignore-t-il que l'esprit frondeur cadurcien s'accommode mal de consignes et que parmi tous les encouragements que j'ai reçus dans Cahors même, il y a — mettons par modestie — une imposante minorité qui ne me donne pas tort.

Au fait, dans cette querelle de clochers, c'est M. Faure de St-Céré et un de ses collègues de Figeac qui, dans la presse régionale, ont fait entendre la voix du bon sens. A savoir que peu nous chaut en Quercy que de somnoises rivalités se disputent une influence touristique. Pratiquement, ce sont les Centres d'excursions qui sauront s'organiser et se mettre à la page après la guerre qui l'emporteront.

Toutes les conspirations ne sauraient déplacer la rupestre et antique falaise de Rocamadour, pas plus que l'autre titanique de Padirac. Si Cahors sait y aiguiller ses touristes par des voies confortables et les ramener chez lui, Cahors pourra prétendre à sa bonne place au soleil, qui lui pour tous, et, pariant, à la réputation de ville touristique.

Que les Cadurciens se pénétrant du mot fameux du héros classique : « Si tu ne vas pas à Lagardère, Lagardère viendra à toi ! »

Et lorsque les Cadurciens auront cette crâne audace, ils canaliseront le tourisme du Haut-Quercy dans leur antique cité qui vaut bien un coup de chapeau.

Nous nous refusons à suivre M. Maureille dans d'autres considérations concernant la collaboration de Quercy. C'est aux lecteurs de cette revue qu'il appartient d'en juger. Au surplus, ne voulant en rien gêner M. Maureille dans la constitution de son dossier qui doit confondre les conspirateurs du Périgord ou du Limousin, nous voulons bien attendre patiemment la réalisation de son unité touristique quercynoise sur le papier. Car nous persistons dans notre entêtement : ce sont les animateurs qui auront le sens du commerce et de leur intérêt local, qui dicteront la loi. Donc, inutile de poursuivre, et c'est notre dernier mot, car le rabâchage, ce n'est plus du style, a dit le ne sais plus qui... — Ernest LAFON.

### 1.800 morts, plus de 2.200 blessés en une semaine sur le territoire français.

Les raids effectués par l'aviation anglo-américaine sur de nombreuses localités, des villes importantes du nord, du nord-ouest de la France, ainsi que sur Paris et sa banlieue, pendant la semaine du 15 au 22 avril, ont coûté la vie à plus de 1.800 Français et l'on compte de plus, 2.200 blessés environ, parmi lesquels certains sont atteints grièvement.

Indiquons qu'au cours de la semaine précédente, un seul raid sur une grande ville du Nord avait tué 534 personnes et en avait blessé 450.

Les raids effectués par l'aviation anglo-américaine sur de nombreuses localités dans la région de Vienne. Des dégâts ont été provoqués et des pertes ont été causées surtout à Wiener-Neustadt. Trente et un avions ennemis, pour la plupart quadrimoteurs, ont été détruits par la chasse allemande et hongroise, ainsi que par la D.C.A.

Dix avions ennemis ont été abattus au cours d'un raid effectué par des formations de chasse sur l'ouest et le sud-ouest de l'Allemagne, ainsi que sur les territoires occupés de l'ouest.

La nuit dernière, des bombardiers britanniques ont effectué des attaques sur les régions de la Baltique et de Mannheim. Six avions ennemis ont été abattus. Le commandant Baer, chef de groupe dans une escadre de chasse, a remporté sa 200<sup>e</sup> victoire en combattant contre les avions anglo-américains.

La nuit dernière, de puissantes escadrilles d'avions de combat lourds allemands ont effectué une attaque concentrée sur Bristol. De vastes incendies ont éclaté et de grandes destructions ont été causées.

### REDUCTION DE TRAINS

Le train 1007 venant de Limoges et arrivant à Toulouse à 23 h. 10 et le train 1008 en direction de Limoges et partant de Toulouse à 7 h. 45 sont totalement supprimés.

Le train 1058/1026, partant de Toulouse à 19 h. 15 en direction de Pau et Vichy est supprimé au delà de Limoges sur Paris. La rame Vichy de ce train ne circule entre Limoges et Vichy que les mercredis, vendredis et dimanches.

Le train 1025/1051 venant de Paris et de Vichy, arrivée à Toulouse à 10 h. 30, est supprimé entre Paris et Limoges. La rame Vichy de ce train circule entre Vichy, Limoges et Toulouse, au départ de Vichy, les lundis, jeudis et samedis. Arrivée à Toulouse les mardis, vendredis et dimanches à 10 h. 30.

L'inscription préalable sera désormais obligatoire pour les trains suivants :

Le train 1002 départ de Toulouse 10 h. et le train 1024, départ de Toulouse 21 h. 15, en direction de Paris ; LB départ de Toulouse 15 h. 10 en direction de Bordeaux ; RB, départ de Toulouse 3 h. 44 en direction de Bordeaux, les jours où ces trains circulent.

Avis important. — MM. les Syndics, agriculteurs du département du Lot, sont informés que les Bureaux de l'Union Régionale Corporative Paysanne du Quercy sont transférés, à compter du 30 avril, au n° 3 de la rue Charles-Bourseul, à côté de la Poste (ancienne Imprimerie Bergon). Le numéro du téléphone est le 572.

Par suite, toute la correspondance doit être adressée à cette nouvelle adresse à partir du 30 avril. Pour le téléphone, demander le 572 au lieu du 360. Cet avis est valable pour la foire de Cahors du 1<sup>er</sup> mai 1944.

### Enquête statistique agricole

C'est dans le courant du mois de mai qu'aura lieu l'enquête agricole du printemps 1944 ; la période de déclaration s'étendra du 1<sup>er</sup> au 19 mai inclus.

La méthode d'enquête étant la même que les années précédentes, le Gouvernement fait confiance aux exploitants agricoles pour qu'ils apportent la plus grande exactitude dans l'établissement de leurs déclarations avec lesquelles ils sont désormais familiarisés.

Toute abstention, toute déclaration fautive ou incomplète entraînerait une sanction, notamment : réquisition par priorité des animaux pour le Ravitaillement général ; exclusion de toute répartition d'engrais, sulfate, ficelleuse, semences, etc., sans préjudice des amendes prévues par la loi.

### Traitement des maladies de la vigne

Le Syndicat de défense contre les ennemis des cultures qui a été créé en 1942 dans le département du Lot a assuré à ses membres la prévision des époques des traitements contre les maladies de la vigne.

Point n'est besoin d'insister sur l'intérêt qui s'attache cette année encore plus que l'an dernier, où les disponibilités en sulfate de cuivre sont très limitées, à l'exécution en temps opportun des traitements en vue d'obtenir le maximum d'efficacité pour la protection de la récolte et du vignoble.

Il faut chercher à mettre en harmonie le nombre des traitements et leur époque avec les quantités réduites de sulfate de cuivre dont disposeront les viticulteurs.

Ce résultat ne peut être obtenu dans de bonnes conditions qu'en utilisant le Service des avertissements contre les maladies de la vigne.

Les viticulteurs qui désirent profiter de ces avantages doivent s'inscrire au Syndicat de défense contre les ennemis des cultures. Le montant de l'abonnement reste fixé pour 1944 à 10 fr. qui seront versés au compte courant postal de M. Mazélie Pierre, Maison de l'Agriculture à Cahors, C.C.P. 23127, Toulouse, en indiquant très exactement l'adresse à laquelle devra être assuré l'envoi des avis de traitements.

### En peu de mots...

● M. François Porché, poète dramatique, vient de mourir à Vichy, d'une crise cardiaque. Né le 21 novembre 1877, il prit part dans l'infanterie à la guerre de 1914, puis écrivit plusieurs pièces de théâtre, dont certaines furent vivement appréciées.

● M. Marcel Déat, ministre secrétaire d'Etat au Travail, prononcera un discours dimanche 30 avril, à 14 h. 30, au Palais Chaillot, à l'occasion de la Fête Nationale du Travail.

● Mme Jean Hennessy, femme de l'ancien ambassadeur de France à Berne, vient de mourir à Glion-sur-Montreux. Sous le nom de Constance Maille, la défunte avait été sociétaire de la Comédie Française.

● La cour d'assises du Calvados a condamné à mort Emilienne Léonard, 24 ans, ouvrière agricole, qui, à Lisieux, dans la soirée du 27 décembre dernier, avait noyé sa fille, âgée de 2 ans et demi, en la jetant dans un ruisseau.

### PALAIS DES FETES

Mercredi 26, samedi 29 avril, soirée 20 h. 15. Dimanche 30, deux matinées : 1<sup>re</sup> 14 h. ; 2<sup>e</sup> 16 h. 30, soirée 20 h. 15. L'ENFER DU FEU, avec un bon Complément France Actualité.

### EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 30. Dimanche, deux matinées : MADAME ET LE MORT, film policier. Complément et Actualités.

## CAHORS

### MUSEE DE CAHORS

En vue de permettre de dresser un inventaire exact et de pouvoir, par la suite, établir un catalogue de tous les objets constituant le Musée de Cahors, les personnes ayant fait un don ou se proposant d'en faire, de quelque nature qu'il soit, sont priées de se mettre en rapport avec M. J. Calmon, bibliothécaire, et conservateur adjoint du Musée. — Le conservateur adjoint.

### SOCIETE DES ETUDES DU LOT

La prochaine séance de la Société des Etudes se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> mai à 17 h. au local habituel (ancien Palais épiscopal).

MM. les membres sont priés d'assister à cette séance qui sera très vraisemblablement présidée par M. Empayzat, Préfet du Lot.

Ordre du jour : C.R. des publications reçues ; la situation actuelle des monuments historiques et des sites pittoresques dans le Lot, par MM. Fourgous et H. Delfau ; notes sur le Pape Jean XXII, par M. le Chanoine Eug. Sol ; les Cadastres de Cahors des xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, par MM. J. Calmon et R. Prat ; un curieux règlement de succession au xv<sup>e</sup> siècle, par M. L. d'Alauzier ; de la fondation de quelques forteresses dans la moyenne vallée du Lot, notamment de celle de St-Cirq-Lapopie, par M. Lucie ; Cahors en Quercy (poésie), par Mme Delpech. — Le Secrétaire général.

### SERVICE

### DE LA CARTE D'ALIMENTATION

De nouvelles cartes de volaille seront distribuées, aux consommateurs de la commune de Cahors, aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Lundi 1<sup>er</sup> mai 1944, lettres A et B ; mardi 2, lettres C, D, E, F ; mercredi 3, lettres G, H, I, J, K ; jeudi 4, lettres L, M, N, O ; vendredi 5, lettres P, O, R, S ; samedi 6, lettres de T à Z.

Ces cartes seront distribuées en échange de l'ancienne carte de volaille et sur présentation des cartes d'alimentation de toute la famille.

### EXAMENS ET CONCOURS

L'Inspection académique communique :

Un arrêté ministériel en date du 15 avril vient de fixer comme suit les dates des examens et concours :

Concours pour le recrutement des élèves-maîtres et élèves-maîtresses, 31 mai ; clôture du registre, 29 avril.

Brevet élémentaire et B.E.P.S. (section générale), 6 juin ; clôture du registre, 6 mai.

Brevet supérieur, 23 mai ; clôture du registre, 22 avril.

Certificat d'études classiques et modernes, 6 juin ; clôture du registre, 6 mai.

L'épreuve d'éducation physique reste maintenue pour le C.E. le brevet élémentaire, le brevet d'enseignement primaire supérieur et le brevet supérieur.

### TOMBOLA DES PRISONNIERS

Dernière semaine pour tenter votre chance. Pour 10 fr., vous pouvez gagner un vélo, ou des fauteuils ou des chaises ou une morue et d'autres nombreux lots.

Les billets resteront en vente chez tous les commerçants jusqu'au mercredi 26 avril. Après cette date, vous pourrez vous les procurer à la Maison du Prisonnier.

Le tirage aura lieu le dimanche 30 avril à 14 h. dans la cour de la Maison du Prisonnier (ancien Evêché), où toutes les personnes qui voudront y assister sont invitées.

### ASSURANCES SOCIALES

La Direction Régionale des Assurances Sociales communique :

Le renouvellement, pour l'année 1944, des feuillets-bulles à utiliser par les assurés qui continuent à être révisés sur les dispositions du décret-loi du 28 octobre 1935 modifié (sens de maison, travailleurs intermittents ou occasionnels, etc.) est terminé. Les assurés doivent donc actuellement être en possession des documents nécessaires au versement des cotisations.

Ceux qui ne les auraient pas reçus devront eux-mêmes ou leur employeur les demander au Service Régional des Assurances Sociales, 14, rue du Rempart-Saint-Etienne, à Toulouse, en indiquant, pour chaque assuré, l'état civil, l'adresse exacte et le numéro d'immatriculation.

### UNION REGIONALE

### CORPORATIVE PAYSANNE

Au cours de sa session des 14 et 15 avril 1944, le Conseil de l'Union Régionale Corporative du Quercy a fixé au 30 avril la date limite après laquelle les cotisations syndicales pour 1943 seront recouvrées par voie de contrainte dans les formes prévues par la loi du 4 septembre 1943.

Par suite, M. le Syndic régional invite auprès des agriculteurs, fermiers, métayers et ouvriers agricoles français qui n'ont pas encore versé leur cotisation familiale entre les mains de leur Syndic de bien vouloir profiter de ce délai supplémentaire qui leur est accordé.

Après le 30 avril 1944, ceux qui ne se seront pas acquittés tomberont sous le coup de la loi et encourront les pénalités prévues par la dite loi du 4 septembre 1943.

MM. les Syndics locaux ont reçu toutes indications pour prendre jusqu'au 30 avril les cotisations des retardataires ; mais après cette date, ils ne pourront plus effectuer aucune perception et les cotisations des retardataires seront recouvrées dans les conditions prévues par la loi susvisée

## INFORMATIONS

### COMMUNIQUE ALLEMAND

Le haut commandement des forces armées allemandes communique :

Dans la région de Sébastopol les Soviets ont attaqué hier avec de puissantes forces appuyées par un grand nombre de chars et d'avions de bataille. Après de durs combats, nos vaillantes troupes ont remporté un plein succès défensif, détruisant cinquante sept chars blindés. Les avions de chasse et de bataille allemands ont abattu vingt-sept appareils soviétiques. Dans les eaux à l'ouest de Sébastopol, des bâtiments de protection d'un convoi allemand ont abattu six bombardiers soviétiques. Au cours des durs combats défensifs de ces derniers jours, une division de D.C.A., commandée par le général Pickert, s'est particulièrement distinguée. Du 8 au 23 avril, elle a détruit cent cinq avions ennemis et quatre-vingt-deux chars.

Entre les Carpathes et le Dniestr supérieur, l'attaque des troupes allemandes et hongroises a continué à gagner du terrain malgré une opiniâtre résistance ennemie. Des contre-attaques bolcheviques ont été repoussées.

Au sud-ouest de Narva, plusieurs assauts ennemis sont restés infructueux.

Au cours d'un raid de bombardiers soviétiques contre un convoi allemand au large des côtes nord de la Norvège, quarante avions ennemis ont été abattus, dont trente-sept en combats aériens et trois par les bâtiments de protection de la marine de guerre.

Sur la tête de pont de Nettuno, au sud-est d'Aprilia, le tir concentré de notre artillerie a dispersé une puissante ennemie appuyée par des chars.

Des unités de la marine de guerre allemande ont effectué une attaque par surprise sur le port d'Anzio. Une corvette a été coulée, un vapeur torpillé, des dégâts importants ont été causés dans les installations du port.

Sur la côte adriatique, des corps francs ont pénétré dans les positions ennemies et



### SERVICE DES CHAUSSURES

Le public est informé que la distribution des coupons d'achat de chaussures commencera le 1<sup>er</sup> mai 1944.

Du 1<sup>er</sup> au 8 mai, distribution des coupons d'achat de pantoufles, galoches, espadrilles et caoutchoucs.

Du 9 au 15 mai, distribution des coupons d'achat d'usage travail, usage ville et fantaisie. Tout bon non retiré le 15 au soir sera annulé.

Le public est informé qu'en raison du nombre élevé de demandes restant à satisfaire, seront seules admises les inscriptions concernant les catégories suivantes :

Usage ville cadets, grandes fillettes, moins de 13 ans.

Usage ville garçonnets, fillettes.

Usage ville, pointures inférieures à 28.

Fantaisie hommes.

Fantaisie cadets, grandes fillettes.

Fantaisie garçonnets, fillettes.

Galoches hommes.

Galoches femmes.

Galoches cadets, grandes fillettes, 35 à 41 et 35 à 39.

Galoches, pointures 30 à 35.

Galoches, pointures 28 à 34.

Galoches, pointures inférieures à 28. Pantoufles et caoutchoucs.

La carte de vêtement doit être présentée à l'appui de la demande, un reçu sera délivré.

### Réduction de la pression de gaz

En raison de la diminution de ses approvisionnements en charbon, la Compagnie du Bourbonnais est actuellement dans l'obligation de réduire à une valeur excessivement faible la pression du gaz : l'après-midi entre 13 h. 30 et 18 heures, la nuit, entre 21 heures et 5 heures.

Les abonnés sont invités à ne pas faire usage du gaz pendant les heures de pression réduite. Il leur est rappelé que pendant les heures ci-dessus un appareil allumé risquerait de s'éteindre et qu'il en résulterait une dangereuse fuite de gaz qui deviendrait importante au moment du rétablissement de la pression normale.

### Accident

Un manoeuvre maçon, nommé M. Ernest Bresolles, âgé de 40 ans, était occupé sur un chantier de la rue Emile-Zola. Au cours de ce travail, il fit une chute en transportant un seau de mortier et se fractura le bras droit.

Le blessé recut des soins de M. le docteur Besse, qui estima que, sauf complications, la durée de l'incapacité de travail, consécutive à cet accident, ne sera pas inférieure à 40 jours.

### Qui l'a perdue ?

Il a été trouvé une petite somme d'argent. La réclamer au bureau du Journal.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Séance du 21 avril

**Relaxé.** — M. Louis Freyssens, âgé de 24 ans, était accusé d'avoir dérobé des volailles. L'inculpé est relaxé, les faits n'étant pas suffisamment établis.

**Chauffeurs en défaut.** — Fernand Dablanc, 43 ans, qui circulait en auto sans autorisation, et n'ayant pas obtenu les autorisations, est condamné à 400 fr. d'amende.

Pour avoir voyagé en auto sans permis, M. Henri Rimard est condamné à 200 fr. d'amende.

Pour le même fait, André Courtis, 32 ans, de Labenque, est également condamné à 200 fr. d'amende.

**Vol.** — Raymond Ruffin, 26 ans, ménagère à Cahors, se voit condamnée pour vol de charbon à 500 fr. Une jeune fille de 16 ans, pour le même délit est acquittée comme ayant agi sans discernement.

**Violences.** — Jean Mercier, 40 ans, épicière, et Jean Talet, 30 ans, charbonnier à Castelnau, sont condamnés pour coups réciproques, le premier à 300 fr. d'amende avec sursis, le second à 1.000 fr. d'amende ferme.

Un aide-monteur de Soturac, Gabriel Chéze, est condamné à 300 fr. d'amende pour coups volontaires.

**Sans permis.** — Pour avoir chassé sans permis, M. Alban Pons, 24 ans, cultivateur à Bercant, est condamné à 1.200 fr. d'amende et le prix du permis général.

### Que boire après dîner ?

C'est une vieille et bonne habitude française de prendre une infusion après dîner. Choisissez-la agréable et bienfaisante à la fois, en adoptant la tisane Vichy-Vichy, Vichy-Vichy favorise la digestion, combat la constipation, Vichy-Vichy rafraîchit le corps. 11 fr. 90, ttes pharmacies. Visa 846 P. 9005.

## CAHORS

### Castelnau-Montratier

**Naissance.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un premier enfant chez les époux Bénard-Lacombe, une fillette prénommée Nicole. Nos meilleurs vœux et compliments aux parents.

### Goujounac

**Un cambrioleur audacieux.** — Dans la nuit du 19 au 20 avril, des individus masqués se sont présentés dans une épicerie. Sous la menace de leurs armes, ils se sont fait remettre tout le ravitaillement, puis, pénétrant dans l'appartement, ils ont fait main basse sur du linge, des vêtements, de l'argenterie et différents objets.



### Vous aimez ce laxatif

Si vous avez besoin d'un laxatif, vous aimez Vichy-Vichy, qui agit en même temps sur le foie et l'intestin. Un comprimé Vichy-Vichy, le soir, combat les fermentations et procure une bienfaisante évacuation matinale. Ni fatigue, ni coliques, 9 fr. 50, ttes pharmacies. Visa 846 P. 9883.

### Puy-l'Évêque

**Carte d'alimentation.** — La distribution des feuilles d'alimentation valables pour le mois de mai aura lieu dans la salle de la Justice de Paix le vendredi 24 et samedi 29 avril de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30. Les jeunes gens des classes 39, 40, 41 et 42 sont priés de retirer leurs feuilles d'alimentation eux-mêmes le samedi 29 avril de 9 h. à 10 h.

**Destruction des animaux nuisibles.** — La Société départementale des chasseurs procédera, du 24 avril au 8 mai 1944, à l'empoisonnement des animaux nuisibles sur tout le territoire de la commune. En conséquence, les habitants sont invités à tenir leurs chiens à l'attache et à empêcher la divagation de tous les animaux domestiques et volailles. Procès-verbal sera dressé contre les propriétaires qui laisseraient errer leurs animaux pendant toute la durée de la destruction. La consommation des pies, corbeaux ou autres animaux trouvés morts dans la commune est formellement interdite.

### Aux hommes de 50 ans

Ne vous laissez pas entraver dans votre activité par des troubles circulatoires et congestifs, tels que : vertiges, éblouissements, bouffées de chaleur, bourdonnements, etc... Les Gouttes Florides, régulatrices de la circulation, vous aideront à chasser ces maux. Ttes pharmacies, 16 fr. 90. Existe aussi en comprimés : 16 fr. 30. Visa 846 P. 9823.

## FIGEAC

### Thémines

**Naissance d'une superbe fillette.** leur deuxième enfant, chez les époux Lavalin Eugène-Darnis Cyrienne, de Peyrissac. Nos compliments et nos vœux de bonne santé.

**Accident.** — En jouant dans la prairie, la jeune Delsahut Madeleine, du bourg, s'est sérieusement blessée à une jambe qui a dû être mise dans le plâtre, pour une vingtaine de jours. Souhaits de prompt guérison.

**BANANIA**  
PETIT DÉJEUNER RECONSTITUANT

### Des démanagements ?

Les démanagements, de même que les rouleurs, les darters, l'écéma ont souvent pour origine une insuffisance du foie et une impureté du sang qui sont simultanément combattues par l'emploi des Sels Laxan, à base de chlorure de magnésium, 12 fr. 10 pour 1 litre de solution, ttes pharmacies. Visa 846 P. 9873.

## GOURDON

**Apis à la population.** — Il est rappelé à la population que le signal d'alarme pour la sirène ne sera pas donné pour un simple feu de cheminée ; les habitants sont invités à faire appel au sapeur-pompier le plus proche de leur domicile. Le manque de carburant ne permet pas de déplacer tout le personnel et tout le matériel pour un incendie qui ne présente pas de gravité. Toute demande de secours sera sous la responsabilité du demandeur et des pénalités seront prévues pour les cas non motivés.

**Tribunal Correctionnel :** Vol et chasses sans permis. — Delbos Pierre, 25 ans, cultivateur à Vignols, a soustrait le furet du nommé Védrenne Paul, lequel furetaient dans la propriété du sieur Delbos. Par suite, il a utilisé lui-même ce furet pour chasser et s'est fait prendre par les gendarmes. 1 mois de prison et 1.200 fr. d'amende.

**Outrages à maire.** — Vacossin Robert, 42 ans, mécanicien, à Montfaucon, a proféré des paroles outrageantes et des insultes à l'égard du maire de Montfaucon, 600 fr. d'amende.

**Colportage de tabac.** — La dame Arhous, 25 ans, est poursuivie pour avoir transporté 10 kg. de tabac de contrebande. Elle ne comparait pas et est condamnée : 1<sup>o</sup> à une amende de 500 fr. ; 2<sup>o</sup> au quintuple des droits fraudés fixés à 30.000 fr. ; 3<sup>o</sup> aux dix décimes des amendes et du quintuple des droits, soit 30.500 fr.

Pour des faits identiques, mais assortis de vol, le sieur Vilhes Marc, 25 ans, ouvrier agricole à Creysse, comparait à cette audience. Le prévenu reconnaît les faits et se voit condamner : 1<sup>o</sup> à 6 amendes de 500 fr. chacune ; 2<sup>o</sup> à 3 amendes de 500 fr. chacune au quintuple des droits fraudés, aux dix décimes des droits fraudés, soit 108.000 fr.

**Vol de tabac.** — Valade André, 25 ans, boulanger à Gourdon, a soustrait 10 piéds de tabac au préjudice du sieur Bos Robert, 8 jours de prison avec sursis.

**Vol d'un pardessus.** — Pagès Albert, 50 ans, propriétaire à Mézels, s'est emparé d'un pardessus que son propriétaire, le sieur Lachézie, avait oublié dans l'antobus de Saint-Céré-Gourdon. 15 jours de prison avec sursis et 600 fr. d'amende.

**Vol et recel.** — Fouillade Marcel, 55 ans, cultivateur à Fajoles, a dérobé la bicyclette à la dame Ankel et a confié ensuite cette machine à son ami, le sieur Prats Jean, 59 ans, manoeuvre à l'Entrepôt des tabacs à Souillac, lequel était au courant que cette bicyclette avait été volée. Pour ces faits, Fouillade est condamné par défaut à 3 mois de prison et Prats à 1 mois de la même peine.

**Vol de courant électrique.** — Les époux Bellu René, 28 ans, et Delpeyret Angèle, 32 ans, demeurant ensemble à la Gimbire, voulaient s'éclairer à bon compte et avaient de ce fait bloqué le dispositif indiquant la quantité de courant consommé. Ils sont condamnés : Bellu à 1.500 fr. d'amende et sa femme la dame Delpeyret à 1.000 fr. d'amende.

**Transport de bois sans facture d'achat.** — C'est une vieille affaire datant de 1941 qui revient. Entre temps, un des prévenus est décédé, il ne reste plus que le nommé Battut Jean, 29 ans, exploitant forestier à Souillac, auquel on reproche d'avoir livré du bois de chauffage sans facture d'achat. Après une longue procédure, Battut est relaxé sans dépens.

**Violences réciproques.** — Béral Jean, 48 ans, cultivateur, et Imbach Henri, 46 ans, ouvrier, demeurant tous deux à Mourliac, commune de Gourdon, se sont portés réciproquement des coups. Ils sont respectivement condamnés : Béral, 1.200 fr. d'amende, et Imbach à 200 fr. d'amende avec sursis.

**Abatage clandestin, majoration illicite.** — Six prévenus comparaissent pour répondre de ces délits, ce sont les nommés Marbot Marcel, 18 ans, gardien de Musée à Vavrac ; Auriol Roger, 19 ans, mécanicien à Vavrac ; Feix Etienne, 43 ans, cultivateur au Pilon, commune de Bétaille ; Mauvy René, 19 ans, ouvrier agricole à St-Michel-de-Bannières ; Espialité André, 65 ans, cultivateur aux Granges, commune de Vavrac ; Veysières René, 19 ans, ouvrier agricole à Bétaille. Tous reconnaissent le délit qui leur est reproché et sont condamnés : Marbot et Auriol à 6.000 fr. d'amende chacun ; Mauvy et Veysières à 1.500 francs d'amende chacun ; Espialité à 600 fr. d'amende et sieur Feix est relaxé des fins de la poursuite sans dépens.

### Labastide-Murat

**Carnet rose.** — Un cinquième enfant, un garçon, est né au foyer de Mme et M. Fortuné-Berzougnoux. Nos meilleurs vœux à la maman et au bébé.

### Martel

**Succès scolaire.** — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Izard Andrée, l'arrivé Marverite, Pachent Suzanne, élèves ou ex-élèves du Cours Complémentaire mixte de notre ville, viennent d'être reçues dans un très bon rang au concours de dames-commis des P.T.T. Nos félicitations aux lauréates et à leurs dévoués maîtres.

**Nécrologie.** — Mercredi dernier 19 avril ont eu lieu à 15 h. les obsèques de Mlle Joséphine Deval, sans profession, âgée de 75 ans, décédée quartier de l'Hospice. Nos condoléances.

cevoir la silhouette délicate de sa protégée.

Un cri rauque, l'appel perçant de la trompe, et il l'avait déjà saisie dans ses bras, l'arrachant à une mort certaine.

L'auto avait passé sans rien voir et s'était déjà perdue dans la brume persistante. Quayne avait remonté la jeune fille sur le trottoir et la soutenait, un bras passé autour de sa taille.

— Etes-vous blessée ? demanda-t-il anxieux.

— Non... Seulement, je suis un peu... un peu secouée...

Sa voix était si faible que Quayne s'inquiéta.

— Vous pouvez vous estimer heureuse de vous en être tirée sans autre dommage, dit-il, et l'espère que maintenant vous allez être raisonnable et prendre mon bras.

Elle obéit sans se faire autrement prier et ils reprirent leur marche vers l'inconnu, sur les trottoirs devenus de plus en plus glissants, mais ils ne parlaient plus.

— Je vous remercie, dit-elle enfin, d'une voix de plus en plus faible, sans voix...

— Sans moi, un autre se serait trouvé là... De tels incidents ajoutent un charme particulier au plaisir de se rencontrer dans ce délicieux brouillard, dit-il sarcastique.

Les coins de la jolie bouche de sa voisine se retroussèrent en un fugitif sourire ; ce grand garçon, qui l'avait enlevée dans ses bras avec tant de rapidité et d'à-propos se conduisait maintenant comme un enfant boudoir.

— Personne ne s'attend à rencontrer des gens assez sûrs d'eux-mêmes pour courir dans le brouillard comme s'ils faisaient un match, répliqua-t-elle en manière d'excuse, et je crois, en vérité, que cela n'arrive pas souvent.

— Peut-être marcheriez-vous très vite vous-même, si vous veniez de ve-

## PETITES ANNONCES

**La plus brillante des carrières** vous sera réservée si vous apprenez la **Comptabilité** par correspondance, brochure explicative n° 62 X, sur demande, accompagnée de 3 fr. pour envoi. Cours T.F.J., 65, rue de la Victoire, Paris, 9<sup>e</sup>.

Pour début **COLLECTION**, achetez à philatéliste amateur ses **DOUBLES FRANCE MODERNES**, neufs. Ecrire : Raymond FAVRE, Poste restante, Cahors.

Cherche **JEUNE FILLE** présentée par parents, pour service assistante cabinet dentaire. Docteur Aillet, 69, Bd Gambetta, Cahors. (Visa n° 516).

### Trouvé

Des anneaux de chaîne de montre. Les réclamer : 6, rue Neuve-Saint-Barthélemy.

LA **FEDERATION AGRICOLE DU QUERCY** dispose toujours d'emplois stables pour **SECRETAIRE STENO-DACTYLO, AIDES-COMPTABLES** pouvant présenter de sérieuses références. Situation assurée après la guerre. Retraites. S'adresser : 4, rue du Portail-Alban, Cahors. (Visa n° 515).

**PRETS COOPERATIFS**, imp. sans intérêts pr. diff. usages. **Crédit Mutuel Agricole et Foncier**, 15, bd Madeleine, Paris.

A vendre : **PANTALON DE CHEVAL** marine, neuf, taille 96, **CHARIOT AL-SACIEN** non garni. S'adresser : Mme Dufoux, 8, rue G.-Clemenceau, les 28 et 29 avril.

### AVIS DE DETTES

Monsieur **BOUDET**, gérant de l'hôtel des Voyageurs, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, née Eugénie DIRMINGER.

### AVIS DE DECES

#### ET REMERCIEMENTS

Mademoiselle Marie-Louise ROUSSEAU ; Monsieur le Docteur DAY-MARD et Madame ; Monsieur le Docteur COUSSERGUES et Madame ; les familles BLAËSS, de Malzéville (Meurthe-et-Moselle) ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Madame Vve Eugénie ROUSSEAU** décédée à Cahors le 22 avril 1944 dans sa 89<sup>e</sup> année, et remercient toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister à ses obsèques.

### AVIS DE DECES

Monsieur Pierre MANDELLI, bijoutier, et Madame ; Mademoiselle Madeleine MANDELLI ; Mesdemoiselles Pierrette, Suzanne, Janine MANDELLI ; Monsieur Pierre MANDELLI. Les familles GOULARD, de Castelsarrasin, RIVA, d'Avignon, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

#### Madame Vve MANDELLI

née **Blanche GOULARD** leur mère, belle-mère, grand-mère, tante et cousine, pieusement décédée dans sa 81<sup>e</sup> année, munie des sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu à l'église St-Barthélemy le jeudi 27 avril à 9 h. 15. Réunion : rue Martin-Baudel à 9 h.

### Rouffilhac

**Honorariat.** — Nous apprenons avec plaisir que Mme Auzié, née Monville, institutrice en retraite, vient d'être nommée institutrice honoraire. Nous lui adressons nos sincères et amicales félicitations pour la distinction bien méritée qu'elle reçoit pour ses bons services durant sa belle carrière dans l'enseignement.

### Thédirac

**Découverte de deux cadavres.** — A Parquerites, commune de Thédirac, on a découvert deux cadavres qui ont pu être aussitôt identifiés. Il s'agit de M. Frémeaux, âgé de 47 ans, garagiste à Puy-l'Évêque, et de sa fille, Andrée, âgée de 20 ans. Le Parquet de Cahors, avisé, enquête.

### ETUDE DE M<sup>e</sup> Jean FABRE

Licencié en droit

Notaire à Cahors

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le onze avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Cahors (A.C.) le dix-neuf avril mil neuf cent quarante-quatre, volume 787 bis, folio 75, numéro 522.

Madame Victorine-Marguerite - Pauline CHAPET, veuve et non remariée de Monsieur Georges-Camille BAILLAGOU, demeurant à Cahors, 65, Boulevard Gambetta.

Mademoiselle Marguerite-Madeleine-BAILLAGOU, célibataire majeure, demeurant à Cahors, même adresse.

Ont formé entre elles, mère et fille, une Société en nom collectif pour l'exploitation d'un fonds de commerce de marchand de chaussures, connu sous le nom de « Chaussures Camille », et sis à Cahors, 65, Boulevard Gambetta.

La durée de la Société est de vingt années à compter du premier avril mil neuf cent quarante-quatre. Le Siège de la Société est à Cahors, 65, Boulevard Gambetta.

La raison et la signature sociales sont « Mesdames BAILLAGOU ».

Madame Veuve BAILLAGOU fait l'apport à la Société : 1<sup>o</sup> des marchandises existant actuellement en magasin à elles attribuées aux termes d'un acte de partage intervenu entre elles et ses enfants suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> FABRE, notaire à Cahors, le vingt-trois mars mil neuf cent quarante-quatre, et évalués à quatre vingt-dix-huit mille francs ..... 98.000

Une somme en espèces liquides de deux mille francs ..... 2.000

Soit ensemble, apport de Madame Veuve BAILLAGOU 100.000

Mademoiselle Marguerite-Madeleine-Marie BAILLAGOU fait l'apport à la Société d'un fonds de commerce de marchand de chaussures, galoches, pantoufles, exploité à Cahors, 65, Boulevard Gambetta, et attribués à la dite demoiselle aux termes de l'acte de partage sus mentionné, et comprenant le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le droit au bail estimé : quatre-vingt-dix mille francs ..... 90.000

Le matériel existant au dit fonds évalué : dix mille francs ..... 10.000

Soit ensemble, apport de Mademoiselle BAILLAGOU .. 100.000

Total des apports formant le capital social : deux cent mille francs ..... 200.000

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés conjointement avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence, chacune d'elles a la signature sociale dont elle ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la Société à peine de nullité de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

Les associés doivent l'un et l'autre consacrer leurs soins et leurs aptitudes aux affaires de la Société.

Il est tenu au siège social des écritures régulières suivant les usages du commerce. Chaque année au trente et un décembre et pour la première fois le trente et un décembre mil neuf cent quarante-quatre, il est fait un inventaire général de la situation active et passive.

Les bénéfices de la Société constatés par l'inventaire social, déduction faite des frais généraux, appartiennent à chaque associée par moitié.

En cas de décès de l'un ou l'autre des associés, pendant le cours de la Société, elle sera dissoute de plein droit, et la survivante conservera tous les éléments du fonds exploité par la Société aux conditions arrêtées aux statuts.

La Société pourra être dissoute par anticipation de sa durée en cas de perte de la moitié du capital social révélé par un inventaire.

Deux expéditions des présents statuts ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Cahors le vingt-deux avril mil neuf cent quarante-quatre. — Pour insertion : J. FABRE.

Imp. COUVELANT. Le Co-gérant : PARAZINES U.O. 4191. — 26-4-44

demeure. Voulez-vous me permettre de vous offrir à souper au Chat-Noir ?

— Elle hésita : — Je vous en prie ? insista-t-il.

— Son attitude avait changé une fois encore. La rudesse du ressentiment avait disparu de son accent et il parlait avec la gaieté impatiente d'un très jeune homme.

A sa propre surprise, il sentit qu'il attachait du prix à l'acceptation de cette jeune inconnue.

— Ne me refusez pas, insista-t-il gentiment, car, en ce cas, ne voulant absolument pas vous abandonner, je ne dinerais pas, moi non plus, et je meurs littéralement de faim !

— Bah ! A la guerre comme à la guerre ! Dans le brouillard comme dans le brouillard ! Et d'ailleurs, je suis moi-même en veston. Nous monterons au premier étage et nous nous cacherons dans quelque coin.

— C'est dit ? Oui ? Alors, suivez-moi. Après avoir failli être pulvérisée sous les roues d'une auto, il ne faudrait pas vous exposer à une mort prématurée en atrapant ici une mauvaise pneumonie ! Sans compter, ajouta-t-il, qu'il serait mortifiant pour moi de vous voir faire si bon marché d'une vie que j'ai eu tant de peine à sauver !

Il avait parlé avec une telle bonne humeur et une si gentille ironie, que le petit rire, qu'il trouvait si séduisant, éclata de nouveau près de lui.

— Cette façon de présenter votre invitation ne me laisse pas le choix, dit-elle, et il faut bien que j'accepte votre naturel penchant pour les sauvetages. J'accepte donc avec plaisir.

— Parfait, entrons bien vite.

(à suivre)